



**ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24  
(AMIANTE)**

**Collectif : Elimination Rapide de l'Amiante  
Défense des Exposés aux Risques**

**TEL : 06. 88. 46. 55. 33**

**MAIL : [www.cerader24@wanadoo.fr](mailto:www.cerader24@wanadoo.fr)  
SITE INTERNET : <http://www.cerader24.asso.st>**

**PRISE DE PAROLE**

**ASSEMBLEE DU 13 NOVEMBRE 2015**

## BONSOIR A TOUS

**Je vais juste dire quelques mots pour laisser la place aux autres intervenants. Aujourd'hui l'Association c'est plus de 640 familles adhérentes.**

**A ce jour nous avons 316 dossiers de malades et malheureusement, parmi ces malades, il y a 100 décès. L'âge moyen au moment du décès est de 65 ans, alors que l'espérance de vie est de 80 ans, c'est-à-dire moins 15 ans.**

**Pour le moment nous avons réussi à faire reconnaître la maladie professionnelle pour 247 personnes. 144 personnes ont demandé la faute inexcusable de l'employeur et 111 le F.I.V.A..**

**Nous constatons que les personnes tombent malades de plus en plus jeunes, même des actifs, avec des pathologies plus lourdes. Plus de cancers broncho-pulmonaires et de mésothéliomes.**

**Nous avons un gros problème concernant les délais du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Périgueux. Il faut attendre au minimum 3 ans pour que le dossier soit convoqué pour la première fois. C'est inacceptable. Il faut que le Gouvernement donne les moyens pour que la Justice fonctionne normalement avec des délais raisonnables c'est-à-dire de 6 mois à 1 an. Les indemnités devant les tribunaux et au F.I.V.A. baissent rapidement et deviennent dérisoires. En 10 ans celles-ci ont été diminuées de moitié.**

**Certains professionnels de santé ne veulent plus diagnostiquer les petites pathologies (plaques pleurales et épaissements pleuraux). Où est le serment d'Hippocrate ? Certains également ne veulent pas faire le certificat médical initial alors que l'on en a besoin pour faire la demande de reconnaissance de la maladie professionnelle. Cela a peut-être un rapport avec la prime de « bonne conduite » que certains touchent en fin d'année.**

**Dans le passé, il y a eu le C.P.A. (Comité Permanent Amiante) qui a caché la vérité sur la dangerosité de ce produit. Nous n'accepterons pas maintenant le R.D.P.P. c'est-à-dire le Refus de Diagnostiquer les Petites Pathologies.**

**Nous avons un gros problème pour avoir rapidement un rendez-vous avec un pneumologue. C'est dans le Bergeracois que nous avons le plus de malades de l'amiante. Malgré cela, cela fait plus d'un an qu'il n'y a plus de pneumologue à l'hôpital de Bergerac. Il n'y a même pas la possibilité d'avoir des consultations avec un pneumologue comme cela se fait à l'hôpital de Sainte Foy la Grande. Problèmes aussi concernant la radiologie.**

**Il faut que l'on se batte pour la défense des hôpitaux publics de proximité comme Bergerac et Sarlat. Se battre contre la privatisation de la santé et la mise en place de la médecine des riches et de la médecine des pauvres (dépassements d'honoraires, non remboursement de médicaments, augmentation des mutuelles etc.)**

**Nous comptons sur votre soutien et sur votre présence.**

**Merci.**